

## Élaborer et promouvoir un projet artistique et d'action culturelle dans le secteur de la musique

CATEGORIE : C

### Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

- Transverse :
- **Conception et production de spectacles (L1302)**
  - **Promotion d'artistes et de spectacles (L1303)**

La formation s'adresse aux personnes qui souhaitent développer un projet professionnel, artistique et culturel, dans le secteur du spectacle vivant (musique classique et création contemporaine ou musiques actuelles) : artistes du spectacle vivant, chargés de diffusion, enseignants de la musique, médiateurs de la musique.

Code(s) NAF : **90.01Z**

Code(s) NSF : **323p**, **320n**, **320m**

Code(s) ROME : **E1103**, **E1107**, **K1206**, **L1303**, **L1302**

Formacode : —

Date de création de la certification : **18/12/2017**

Mots clés : **Gestion de projet**, **Communication**, **Action culturelle**, **Musicien**

### Identification

Identifiant : **3861**

Version du : **23/10/2018**

### Références

Consensus, reconnaissance ou recommandation :

Formalisé :

- **N/A**

Non formalisé :

- [Référentiel des compétences de l'artiste interprète du spectacle vivant, Observatoire prospectif des métiers, des qualifications et des compétences du spectacle vivant -CPNEF-SV/ Afdas 2018](#)
- [Étude comparative des dispositifs d'insertion professionnelle dans le secteur musical : décembre 2015 / Bob Revel ; Direction générale de la création artistique. - Paris : Ministère de la culture et de la communication, 2015.](#)
- [Actualisation du contrat d'études prospectives du spectacle vivant](#)
- [Étude sur la relation formation / emploi dans le spectacle vivant, Cpnef-sv/Cereq, en lien avec l'Afdas et Audiens, mars 2012.](#)
- [Rapport sur l'enseignement supérieur de la musique en 2001, Gilbert Amy,](#)

## Descriptif

### *Objectifs de l'habilitation/certification*

La certification *Élaborer et promouvoir un projet artistique et d'action culturelle dans le secteur de la musique* valide les connaissances et compétences nécessaires à la conception, l'administration et à la promotion d'un spectacle et d'une proposition de médiation culturelle dans le domaine de la musique.

### *Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP*

- Aucun

### *Descriptif général des compétences constituant la certification*

#### **Compétence 1 : Concevoir et gérer un projet artistique et culturel dans la musique**

Appliquer une méthodologie de projet adaptée au développement d'un projet artistique et culturel dans la musique.

Analyser et rédiger différents types de contrats dans le domaine du spectacle vivant (contrat de coproduction, contrat de cession, contrat de coréalisation, contrat de location d'espace).

Analyser et rédiger les contrats de travail des artistes et des techniciens.

Élaborer et formaliser le budget prévisionnel d'un projet artistique et culturel dans la musique.

Rédiger la fiche technique d'un projet artistique et culturel dans la musique.

Solliciter des aides et des subventions, des soutiens.

Organiser sa billetterie.

Établir une stratégie de prospection des lieux de diffusion, en fonction de la nature du projet, du territoire d'implantation et des publics à cibler.

#### **Compétence 2 : Promouvoir un projet artistique et culturel dans la musique**

Élaborer des outils de présentation et de communication du projet (biographie, note d'intention, dossier de présentation, tract promotionnel, communiqué de presse ...).

Présenter oralement un projet à un financeur ou un diffuseur.

Constituer, entretenir et mobiliser un réseau professionnel.

Construire la présence internet d'un projet (site et réseaux sociaux).

Utiliser internet comme outil de promotion du projet, augmenter sa notoriété auprès du public, des diffuseurs et des mécènes.

#### **Compétence 3 : Concevoir une séance d'action culturelle**

Analyser la demande du commanditaire, ses enjeux et le contexte d'intervention.

Mobiliser des partenaires (pédagogues, acteurs sociaux, musicologues...).

Choisir les méthodes, techniques, outils et supports adéquats pour la séance.

### Public visé par la certification

- Artistes-interprètes
- Artistes-auteurs
- Managers d'artistes
- Enseignants de la musique
- Entrepreneurs de spectacles
- Médiateurs de la musique

Structurer la progression de l'intervention en fonction de l'objectif à atteindre, du contexte, du public et compte-tenu des contraintes temporelles et matérielles.

Concevoir des interventions adaptées aux différents publics.

Animer une séance de médiation musicale, induire une dynamique de groupe et de co-construction.

## *Modalités générales*

L'action de formation se déroule en présentiel et en groupe. Un entretien d'accompagnement individuel en face à face de 2h fait partie du dispositif.

L'action de formation dure 78 heures.

Les méthodes actives et participatives sont privilégiées (travaux en sous-groupes, mises en situation, application aux projets des stagiaires).

## *Liens avec le développement durable*

Aucun

## Valeur ajoutée pour la mobilité professionnelle et l'emploi

### *Pour l'individu*

La certification atteste de l'acquisition de compétences diversifiées et transférables (connaissance du contexte et identification des réseaux professionnels du spectacle vivant - construction d'outils de communication indispensables et attendus sur le marché du travail par les programmateurs, les responsables artistiques, les financeurs - gestion, promotion et diffusion d'une offre artistique et culturelle ) qui permettent d'accroître ses possibilités de repérage, une mobilité professionnelle et une meilleure employabilité dans le domaine de la musique et donc facilite l'insertion professionnelle.

Ces compétences spécifiques et nécessaires à un développement sur le marché du travail ne sont pas développées dans les cursus d'enseignement de la musique ni dans ceux d'artistes interprètes.

### *Pour l'entité utilisatrice*

La certification garantit aux employeurs (entrepreneurs de spectacles, programmateurs, collectivités territoriales ....) la détention de compétences et d'outils professionnels qui leurs sont nécessaires, tant en ingénierie et gestion de projet qu'en développement d'outils de communication et de promotion, ainsi qu'en conception de propositions de médiation et d'action culturelle.

## Evaluation / certification

### *Pré-requis*

Être porteur d'un projet artistique et culturel dans le domaine de la musique, présenté dans un document lors de la pré-inscription.

### *Compétences évaluées*

**Compétence 1 : Concevoir et gérer un projet artistique et culturel dans la musique**

### Centre(s) de passage/certification

- Cité de la musique - Philharmonie de Paris

Appliquer une méthodologie de projet adaptée au développement d'un projet artistique et culturel.

Élaborer et formaliser un budget prévisionnel.

Rédiger une fiche technique.

Mobiliser les ressources financières du projet (subventions, aides, mécénat, crowdfunding).

Établir une stratégie de prospection des lieux de diffusion, en fonction de la nature du projet, du territoire d'implantation et des publics à cibler.

## **Compétence 2 : Promouvoir un projet artistique et culturel dans la musique**

Élaborer des outils de communication (biographie, note d'intention, dossier de présentation du projet, tract promotionnel, communiqué de presse ...).

Présenter oralement un projet : construire un argumentaire.

Promouvoir un projet artistique et culturel sur internet.

## **Compétence 3 : Concevoir une séance d'action culturelle**

Analyser la demande du commanditaire, ses enjeux et le contexte d'intervention.

Choisir les méthodes, techniques, outils et supports adéquats pour la séance.

Structurer la progression de l'intervention en fonction de l'objectif à atteindre, du contexte, du public et compte-tenu des contraintes temporelles et matérielles.

## *Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)*

Aucun niveau.

La validité est Permanente

### **Possibilité de certification partielle : non**

Matérialisation officielle de la certification :

Un certificat de compétences Élaborer et promouvoir un projet artistique et d'action culturelle dans le secteur de la musique est remis aux lauréats : parchemin individuel nominatif signé par la direction de la Philharmonie.

## Plus d'informations

### *Statistiques*

10 sessions de formation en 10 ans pour, en moyenne, 6 stagiaires par an.

La première session de certification a eu lieu le 18 décembre 2017 et trois candidats ont obtenu le Certificat de compétences.

Nous prévoyons 1 session de certification par an pour environ 8 candidats.

### *Autres sources d'information*

<https://philharmoniedeparis.fr/fr/formations/developper-sa-carriere/modules-de-formation>